

Dossier suivi par : Philippe Rybski

A Brest, le 23 juin 2026

Tel : 07.48.13.36.56

Courriel : [philippe.rybski@bassin-elorn.fr](mailto:philippe.rybski@bassin-elorn.fr)

Monsieur le Président du Syndicat de bassin  
de l'Elorn

À

Monsieur le Préfet coordonnateur de Bassin  
Loire-Bretagne

**SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN**

DC/PR/NH n°2026-22

**Objet : Projet de révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique relative au projet de révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole du bassin Loire-Bretagne, je souhaite exprimer mes réserves quant au déclassement envisagé de neuf communes situées dans les monts d'Arrée : Berrien, Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée, Huelgoat, Lopérec, Plouyé et Saint-Rivoal.

Pour rappel, l'Etat, par un arrêté préfectoral du 22/12/2021, a enjoint les trois structures concernées à savoir Brest métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne – EPAGA, et le Syndicat de Bassin de l'Elorn que je préside, à mettre en œuvre un projet de contrat de baie nommé TerraRade afin d'améliorer la qualité des eaux de la rade de Brest jugée préoccupante pour l'environnement et la pérennité des usages tributaires.

Le diagnostic environnemental réalisé en 2023 a en particulier mis en évidence l'importance et le rôle des flux de nitrate provenant des bassins versant de l'Elorn et singulièrement de l'Aulne dans la dynamique des blooms d'algues opportunistes en rade de Brest.

Dans le nouveau classement des masses d'eau, les estuaires de l'Elorn et de l'Aulne ont d'ailleurs été classés en état moyen concernant les blooms d'algues et la rade de Brest possède sur ce critère un classement inconnu du fait d'un déficit d'information et ce malgré le dernier rapport du CEVA qui classe cette masse en état moyen pour les marées vertes de type 3 (vasière).

Dans ce contexte, un assouplissement des protections réglementaires sur la tête du bassin versant de l'Aulne, susceptible d'engendrer des flux supplémentaires de nitrates vers la rade de Brest pose question et apparaît de plus en plus lisible au vu de la zone restreinte concernée à l'échelle du reste de la Bretagne maintenue dans son ensemble en zone vulnérable.

D'autant qu'il concerne un secteur particulièrement pluvieux en hiver avec des phénomènes de ruissèlement propices aux risques de fuite d'azote vers les cours d'eau qui risquent de s'accroître encore avec le dérèglement climatique.

Vous trouverez en pièce jointe l'avis du conseil scientifique de TerraRade sur ce projet de révision qui rejoint mes préoccupations d'élus en responsabilité sur la reconquête voulue par l'Etat de la qualité des eaux de la rade de Brest.

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Syndicat de  
bassin de l'Elorn

  
Dominique Cap